



ACADÉMIE DE TOULOUSE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero chargée des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Éducation Nationale, M. Dagès responsable de la police pluricommunale, Mme Roujean, Mme Lemaire, Mme Bex, Mme Richard, Mme Jouen, Mme Lopez, Mme Doiteau, Mme Lacchini, M. Doumenc, Mme Colas, parents d'élèves, M. Grille, D.D.E.N., Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Brun, M. Soubiran, Mme Weber, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Ciopani, Mme Bergeret, enseignants.

Buzet s/ Tarn

### Ecole élémentaire publique Emile Massio

Route de St Sulpice  
31 660 Buzet s/ Tarn

Téléphone  
05 34 26 50 30

Mél.  
ce.0311647x@ac-toulouse.fr

Web  
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-elem-buzet/>

### **Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 31/05/2016**

Ce conseil d'école débute à 18h00. Il est mené conjointement avec l'école maternelle Arc-en-ciel.

#### *Sont Présents :*

**Parents d'élèves :** Mme Roujean, Mme Lemaire, Mme Bex, Mme Jouen, M. Doumenc.

**Equipe enseignante :** Mme Donnart, Mme Bonnet, M. Brun, M. Soubiran, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Caumon

**DDEN :** M. Grille

**Elus Mairie :** Mme Guerrero

#### *Sont excusés :*

M. Ortala (IEN), Mme Richard, Mme Lopez, Mme Doiteau, Mme Lacchini et Mme Colas (parents d'élèves)

## **1/ FONCTIONNEMENT : SECURITE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Ce conseil d'école se déroulera en 6 temps :

- Rappel de consignes ministérielles
- Les consignes spécifiques aux établissements du 1<sup>er</sup> degré
- Les consignes relatives aux sorties et voyages scolaires
- Les dispositions prises au sein des écoles de Buzet sur Tarn
- Les mesures à planifier afin d'améliorer la sécurisation des écoles
- L'exercice PPMS « attentat-intrusion »

### **1. Consignes pour les écoles**

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Des documents ministériels et guides notamment à l'attention des partenaires de la communauté éducative sont disponibles sur le site du ministère.

Vous pouvez télécharger ces documents aux adresses suivantes :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016\\_securite\\_guide\\_ecole\\_parents\\_616218.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf)

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/46/6/plansecurite\\_616466.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/46/6/plansecurite_616466.pdf)

## **2. Consignes spécifiques aux établissements du premier degré (écoles maternelles et écoles élémentaires)**

1. Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.
2. Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.
3. Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.
4. Le maire est investi de pouvoirs de police, il peut notamment réguler voire interdire la circulation et le stationnement des véhicules aux abords de l'école. Le niveau Vigipirate « alerte attentat » prévoit l'interdiction du stationnement des véhicules aux abords des écoles.
5. L'Inspecteur d'académie IA et les services de la Préfecture accompagneront les écoles dans la mise en place de mesures de sécurité adaptées au territoire. Les IA procéderont à la vérification de la mise à jour des documents et des protocoles PPMS et sécurité.

## **3. Sorties scolaires, voyages scolaires, manifestations (sous réserve de consignes spécifiques ultérieures justifiées par des situations particulières)**

Les voyages scolaires sont autorisés. La seule obligation pour les écoles et les établissements scolaires est de signaler en amont ces voyages à l'autorité académique. En lien avec les préfets, l'autorité académique pourra interdire un voyage si les conditions de sécurité ne sont pas remplies.

Les sorties scolaires occasionnelles (théâtre, sortie nature...) sont également autorisées. Elles ne nécessitent pas d'autorisations préalables auprès des autorités académiques.

Toute manifestation autorisée par la préfecture (salons, compétitions sportives...) est de fait accessible aux scolaires.

## **4. Ce qui a été mis en place sur nos écoles**

1. Les mesures énoncées précédemment :
  - Une réunion sécurité s'est tenue le lundi 29 août avec la police municipale, monsieur le Maire, Mme Guerrero, M. Higounet et les directeurs afin d'organiser ces mesures de sécurité et plus spécifiquement la rentrée scolaire.
  - Filtrage organisé par 2 personnes en maternelle au portail/ filtrage organisé par 2 personnes à l'élémentaire.
  - Contrôle de l'identité pour les personnes extérieures
  - Information aux familles relativement à la nécessité de ne pas s'attarder à l'intérieur des locaux

- Fermetures systématiques des portails et accès à l'école aux horaires de classes.
- 2. Patrouilles régulières de la police municipale : entrées et sorties avec demande de ne pas s'attarder sur le parking
- 3. Barrières fixes devant les écoles
- 4. Changement des crémones des portes vitrées de l'école élémentaire

Les parents d'élèves sont satisfaits de ces mesures et aucun dysfonctionnement n'a été relevé à ce jour.

## **5. Ce qui doit être prévu sur nos écoles**

### **a. Ecole Maternelle :**

- Pérennisation de la présence policière aux entrées et sorties de classes.
  - Monsieur Dagès, responsable de la police pluri communale répond favorablement à cette demande.
- Sécurisation du portail côté cantine.
  - Madame Guerrero annonce la mise en place prochaine d'un portail coulissant qui apportera davantage de sécurité à cet accès.
- Fermeture systématique du portail ALAE notamment sur le temps d'accueil du relai assistantes maternelles les lundis et vendredis.
  - Madame Guerrero veillera à en informer la directrice du relai assistante maternelle.
- Téléphone analogique.
  - Madame Guerrero prend note et un téléphone analogique sera mis en place dans les plus brefs délais
- Mise en place de volets pour toutes les classes et/ou de film sans teint sur portes vitrées et fenêtres donnant sur l'extérieur
  - Madame Guerrero annonce qu'une grande partie des menuiseries sera changée sur l'année 2017, incluant soit les volets soit un traitement sans teint. Des devis sont en cours concernant la mise en place de film sans teint.
- Mise en place d'une serrure pour la porte d'accès aux zones de confinement
  - Madame Guerrero annonce que dans le cadre de la mise en conformité des locaux, cette porte sera également changée. Un dispositif de sécurité sera prévu.
- Mise en place système de fermeture des portes des classes de l'intérieur ; équipement des portes de classe : bouton moleté
  - Madame Guerrero annonce un changement de porte ici encore incluant la mise en place de bouton moleté côté classe
- Grille de défense au niveau fenêtres toilettes PS
  - Madame Guerrero prend note ; un système oscillo-battant pourrait être une alternative. En fonction des devis, le système de grille de défense ou d'oscillo-battant sera mis en place.
- Mise en place alarme spécifique intrusion
  - Ce dispositif est extrêmement couteux ; un équipement en corne de brume sera privilégié dans un premier temps.

### **b. Ecole élémentaire :**

- Système de verrouillage simple des portes de communication entre les classes.
  - Madame Guerrero annonce que les portes seront équipées dans les plus brefs délais. Un système de clé est préféré au bouton moleté pour l'élémentaire en concertation avec le directeur.
- Film sans teint sur les portes vitrées d'accès aux classes, sur les baies des salles de l'aile administrative
  - Madame Guerrero annonce l'équipement des meurtrières des classes de madame Donnart et Estrade ainsi que la porte vitrée de la classe de madame Donnart.

### **c. ALAE**

Madame Guerrero précise que les vitres de l'ALAE seront équipées de film sans teint

## 6. Exercice PPMS scénario Attentat-Intrusion

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / se cacher-s'enfermer.

Toute l'école n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre se cacher-s'enfermer.

L'exercice « attentat-intrusion » est un exercice obligatoire-Instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée 2016 en date du 29 juillet 2016.

Bien évidemment, le terme « d'attentat-intrusion » n'est utilisé que par les adultes. Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'expliquer auprès des enfants les raisons de l'organisation de l'exercice attentat-intrusion. Pour les enfants de cycle 3, un message plus direct peut être transmis sans toutefois devenir anxiogène.

Des groupes de réflexion au niveau des directeurs de la circonscription sont programmés le 21 septembre 2016 pour apporter un éclairage spécifique et préparer au mieux cet exercice particulier. Le jeune public de maternelle demande notamment une attention particulière.

L'objectif est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture adéquate dans le cadre de cet exercice, en veillant à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxiogène. En maternelle, on passera par des jeux (roi du silence, cache-cache par exemple) S'échapper à l'extérieur de l'école avec des enfants jeunes nécessite par ailleurs une réflexion à part et en lien avec les correspondants police ou gendarmerie « sécurité de l'école », le référent sûreté de l'éducation nationale.

L'exercice qui sera mis en œuvre dans nos écoles se fera avant les vacances de la Toussaint, le mercredi 12 octobre 2016. La posture choisie sera de s'enfermer et de sécuriser les locaux. Une information via les cahiers de liaison sera transmise aux familles avant cet exercice. Pour des raisons évidentes de sécurité, les détails relatifs à ces exercices ne seront pas transmis aux familles. Monsieur Dagès, responsable de la police pluri communale et un représentant de la mairie seront présents lors de ces exercices.

Comme pour tout exercice, les directeurs rappellent la nécessaire confiance qui doit s'établir entre les familles et l'institution scolaire de manière à rendre cet exercice le moins anxiogène possible.

Tous les points ayant été traités, le présent conseil d'école s'achève à 18h45.

Le directeur de l'école élémentaire

P.Fileri

La directrice de l'école maternelle

V.Valentin

